

SALLES-CURAN

P.L.U

PLAN LOCAL D'URBANISME

OCTÉHA
À Rodez :
Carrefour de l'Agriculture
12026 Rodez Cédex 9
Tel: 05 65 73 65 76
À Mende :
10 Bd. Lucien Arnault
48000 Mende
Tél: 04 66 31 13 33



ELABORATION

Arrêté le :
18 OCTOBRE 2016

Approuvé le:

Exécutoire le:

Modifications - Révisions simplifiées - Mises à jour

VISA

Date : 23/12/2016



Le Maire,
Maurice COMBETTES

Ordures ménagères

6.4

**Plan Local D'Urbanisme
Commune de Salles-Curan**

Annexes Sanitaires – Ordures Ménagères

La collecte des déchets ménagers et assimilés (hors déchets industriels) est de la compétence de la Communauté de Communes Lévézou Pareloup. La collectivité compétente a adhéré au SYDOM de l'Aveyron qui à la charge de l'application du plan départemental de traitement et d'élimination des déchets.

Le tri sélectif a été mis en place et les déchets sont transportés à la déchèterie de Salles Curan. Ces déchets sont ensuite acheminés au centre de tri de Millau appelé Ecotri.

Les ordures ménagères quant à elles sont déposées au centre de transfert de Lestrade Thouels. Concernant ces déchets résiduels, le SYDOM de l'Aveyron s'appuie sur deux installations:

- l'installation de stockage des déchets de Solozard, localisée sur Villefranche de Rouergue et gérée en régie,
- le bioréacteur de Labessière Candeil, localisé dans le Tarn et géré par le syndicat mixte Trifyl.

Le ramassage des ordures ménagères ainsi que la collecte sélective ont lieu deux fois par semaine sur le bourg et une fois par semaine sur les extérieurs.

Le règlement du PLU impose que les accès et voiries soient adaptés aux besoins et donc aux gabarits des véhicules de collecte.

Le PLU vise à la concentration des nouvelles constructions dans des secteurs déjà urbanisés, permettant ainsi de regrouper les points de collecte; et une adaptation des accès et voiries aux besoins et donc aux gabarits des véhicules de collecte.